

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 17 novembre 2008**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE DIX SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du  
**07 novembre 2008.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -  
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI  
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -  
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON -  
M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT -  
Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR  
- M. Pascal GARCIA - Mme Christine CRIFO - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-  
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD -  
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-  
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET -  
Mme Ariane SIMIAND - Mme Gisèle TAVEL - M. Jacques THIAM - M. Henri BAILE -  
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -  
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS - Mme Pascale MODELSKI -  
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -  
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ  
- M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Farid DERBAL donne pouvoir à Mme Sylvie DRULHON de 17H18 à 00H05  
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H18 à 00H05  
M. Olivier ROUX donne pouvoir à Mme Pascale MODELSKI de 17H18 à 00H05  
M. Serge NOCODIE donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H18 à 00H05

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

**DELIBERATION N° 1 - (E 020) - FINANCES** - Débat d'orientation budgétaire 2009.

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. DE SANS NICOLAS, Mme BOILEAU, M. VOIR, M. MOTTE, M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL.

**Le Conseil municipal décide :**

**Le conseil municipal, sur la base d'un document diffusé préalablement, a débattu des orientations budgétaires 2009.**

M. le Maire laisse la présidence à M. SAFAR, Premier Adjoint.

**Rapport d'activités 2007 du CCAS**

Interviennent :

M. NOBLECOURT, Mme GIROD de L'AIN, Mme MONERY, M. CHAMUSSY, Mme DESLATTES.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

**DELIBERATION N° 2 - (A 013) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC** - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, VINCI Park CGST, pour l'exercice 2007.

Intervention(s): M. le Maire. M. CHAMUSSY.

**Le Conseil municipal décide :**

**- en application de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte de la transmission du rapport annuel par le délégataire ;**

**- d'émettre les plus extrêmes réserves concernant la baisse importante des frais de fonctionnement des parcs et des dépenses de gros entretien dans la mesure où elles n'ont pas été justifiées par le délégataire. De telles réserves, déjà formulées par courrier en 2007, sont restées sans réponse de la part du délégataire.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 3 - (A 016) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC** - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant" pour l'exercice 2007.

<p>Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé. Pour : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Contre : le reste.</p>
--

**Le Conseil municipal décide :**

**- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant", pour l'exercice 2007.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 4 - (A 017) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement géré en "régie intéressée" pour l'exercice 2007

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé.  
Pour : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Contre : le reste.

**Le Conseil municipal décide :**

**- en application de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage géré en "régie intéressée", pour l'exercice 2007.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 5 - (A 009) - ESPACES PUBLICS - Projet "Coeur de ville, Coeur d'agglomération". Aménagement des espaces publics stratégiques pour l'extension et la requalification du centre-ville - Renouvellement des instances de suivi du projet. Modalités de poursuite de la concertation. Intervention(s): M. CHAMUSSY.

Un amendement est présenté par Messieurs Philippe de LONGEVIALLE et Jacques CHIRON. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'associer comme membres permanents du comité de pilotage présidé par Monsieur le Maire ou son représentant :**

- un représentant du Conseil Général de l'Isère,
- un représentant de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole,
- un représentant du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC),
- un représentant du Syndicat Mixte du Schéma Directeur ;

**- de désigner les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres spécifique aux marchés de définition des quais de l'Isère avec voix délibérative ci-après :**

- M. Alain PILAUD titulaire et M. Pascal GARCIA suppléant,
- M. Philippe de LONGEVIALLE titulaire et M. Stéphane GEMMANI suppléant,
- Mme Aline BLANC TAILLEUR titulaire et M. Jean-Philippe MOTTE suppléant,
- Mme Pascale MODELSKI titulaire et M. Matthieu CHAMUSSY suppléant,
- M. Olivier BERTRAND titulaire et M. Gilles KUNTZ suppléant ;

**- d'approuver la composition du "comité de suivi et de concertation Cœur de ville, Cœur d'agglomération" comprenant notamment :**

- les chambres consulaires : Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers,
- les représentants des six Conseils Consultatifs de Secteur,
- les associations et collectifs d'habitants : notamment le Comité de Liaison des Unions de Quartier (CLUQ), les Associations d'habitants du grand Grenoble (LAHGGLO), les unions de quartier grenobloises,

- les représentants des unions commerciales,
- les associations thématiques concernées par le thème des déplacements, du patrimoine et de l'environnement ;

- dans le cadre des objectifs fixés par les délibérations du 24 avril 2006 et du 25 juin 2007, d'approuver les modalités de concertation suivantes :

- organisation d'une réunion minimum par an, sous la forme de réunion publique ou séance des comités de suivi et de concertation. La date et le lieu de ces réunions seront précisés par voie de presse. A ces réunions, seront notamment invités le Conseil Consultatif du Secteur II, les associations locales et les autres personnes concernées visées à l'article L. 300-2 alinéa 1 du Code de l'urbanisme,

- tenue d'une exposition comprenant notamment un registre tenu à la disposition de toute personne, toute association s'estimant concernée pour émettre avis ou appréciations. Ce dispositif durera un mois minimum et fera l'objet d'une annonce par voie de presse et par l'affichage à l'hôtel de Ville et dans les 6 antennes mairie des secteurs,

- de dire que des bilans de la concertation seront tirés par secteur opérationnel avant le lancement de chaque tranche de réalisation ;

- de transmettre la présente délibération notamment à :

- Monsieur le Préfet du département de l'Isère,

- Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage et du comité de suivi du projet "Coeur de ville, Coeur d'agglomération" ;

- d'afficher la présente délibération en Mairie et dans les antennes municipales de secteur pendant une durée d'un an ;

- de mentionner cet affichage par une publication :

- dans un journal diffusé dans le département,

- au recueil des actes administratifs.

**Délibération : Vote séparé :**

- Alinéa 4 concernant les modalités de concertation :

Adoptée - Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 6 - (A 044) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Esplanade. Définition des objectifs et des modalités de la concertation préalable.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. de LONGEVIALLE.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les objectifs énoncés ci-dessus ;

- d'ouvrir la concertation au titre de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme concernant les études de renouvellement urbain du quartier de l'Esplanade ;

- d'approuver les modalités de concertation suivantes :

- une réunion publique de concertation, au moins, sera organisée dont la date et le lieu seront précisés par voie de presse. Seront notamment invités le Conseil Consultatif du Secteur II, les associations locales et les autres personnes concernées visées à l'article L. 300-2 alinéa 1 du Code de l'urbanisme,

- une exposition sera organisée et un registre sera tenu à la disposition de toute personne, toute association s'estimant concernée pour émettre ses avis ou appréciations. Ce dispositif durera un mois minimum et fera l'objet d'une annonce par voie de presse et par affichage à l'Hôtel de Ville et dans l'antenne-mairie du secteur II ;
- de dire que des bilans intermédiaires de la concertation pourront être tirés afin de permettre l'échelonnement des travaux ;
- de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Département ;
- d'afficher la présente délibération en Mairie et dans l'antenne municipale du secteur II pendant une durée d'un an ;
- de mentionner cet affichage par une publication :
  - dans un journal diffusé dans le département,
  - au recueil des actes administratifs.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 7 - (A 035) - URBANISME AMENAGEMENT - Aménagement des terrains Savoyat / Tarze. Modification de la délibération n° 95-A022 du 17 décembre 2007.  
Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, M. CHIRON.

**Le Conseil municipal décide :**

- de modifier comme suit la délibération n° 95-A022 du 17 décembre 2007 ;
- de céder à Grenoble Habitat, la parcelle de 3 240 m<sup>2</sup> telle que désignée dans ladite délibération à un prix de 75 € HT/m<sup>2</sup> hors oeuvre net pour le Centre d'Accueil Municipal et 200 € HT/m<sup>2</sup> hors oeuvre net pour le foyer SNCF, soit un prix global estimé de 310 000 € HT ;
- de dire que le paiement sera effectué en un versement de 200 000 € à la signature de l'acte de cession et le solde au cours de l'année 2009 ;
- d'autoriser la signature de l'acte de cession correspondant ;
- d'autoriser dès à présent Grenoble Habitat à déposer les permis de construire nécessaires à cette opération ;
- d'annuler le paiement du solde du prix initialement convenu résultant de l'obligation de construire la salle des quartiers Jean Macé / Arago / Centre Gare de 180 m<sup>2</sup> contre l'acquisition par la Ville de cette salle au prix 430.000 € TTC ;
- de confirmer les termes non modifiés de la délibération n° 95-A022 du 17 décembre 2007.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 8 - (A 031) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC de Bonne - Ilot N - Accord de la ville de Grenoble pour la cession de droits à construire par la SEM SAGES pour un programme de logements en accession.**

**Délibération : RETIREE EN SEANCE**

**DELIBERATION N° 9 - (A 032) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Vigny Musset - Accord de la Ville de Grenoble pour la cession de droits à construire par la SEM SAGES pour un programme en immobilier d'entreprises.**

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la SEM SAGES à céder les droits à construire de l'îlot L sur la ZAC Vigny Musset à la société l'Art de Construire à 165 € HT/m<sup>2</sup> SHON pour les locaux d'activités, 205 € HT/m<sup>2</sup> SHON pour les bureaux et 205 € HT/m<sup>2</sup> SHON pour les commerces.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 10 - (A 033) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Beauvert - Accord de la Ville de Grenoble pour la cession de droits à construire par la SEM SAGES pour des programmes de logements en accession.**

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme VUAILLAT, M. MOTTE, M. de LONGEVIALLE, Mme HANFF.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la SEM SAGES à céder les droits à construire sur la ZAC Beauvert aux conditions suivantes :**

**\* lot A (6 200 m<sup>2</sup> SHON environ) à la société COGEDIM à 290 € HT/m<sup>2</sup> SHON,**

**\* lot B (4 700 m<sup>2</sup> SHON environ) à la société PROCIVIS à 250 € HT/m<sup>2</sup> SHON.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 11 - (A 024) - URBANISME AMENAGEMENT - Mise à disposition temporaire de locaux sis 2 rue George Sand à l'association LE FOURNIL. Autorisation de signer un avenant à la convention initiale de mise à disposition.**

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation à titre précaire et transitoire, ci-annexé, avec l'association LE FOURNIL d'une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 12 - (A 007) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de lots à l'intérieur du périmètre de restauration immobilière (P.R.I) : 67, 69 rue Saint Laurent, 42 quai Xavier Jouvin.

**Le Conseil municipal décide :**

- de céder à Monsieur Jacques ORLIAC l'appartement 1-04 d'une superficie de 52,52 m<sup>2</sup> (loi Carrez) situé au rez-de-chaussée du 69 rue Saint Laurent avec une cave pour un montant 32 760 € ;
- de céder à Madame et Monsieur ZEIN l'appartement 1-06 d'une superficie de 61,10 m<sup>2</sup> (loi Carrez) situé au 1er étage du 69 rue Saint Laurent avec une cave pour un montant 37 686 € ;
- de céder à Monsieur Jérôme CHENUT l'appartement 1-05 d'une superficie de 65,06 m<sup>2</sup> (loi Carrez) situé au 1er étage du 69 rue Saint Laurent avec une cave pour un montant 40 056 € ;
- de céder à Madame et Monsieur DILMAN l'appartement 3-03D d'une superficie de 110,73 m<sup>2</sup> (loi Carrez) situé au 3ème étage du 69 rue Saint Laurent avec une cave pour un montant 61 008 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 13 - (A 004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Echange de locaux entre ville de Grenoble et Monsieur BEN ABDALLAH 19 rue Chenoise / 4 rue Renaudon. Modification de la délibération 44 - A 010 du 26 septembre 2005 suite à une erreur de numéro de lot.

**Le Conseil municipal décide :**

- de maintenir les conditions de l'échange telles que précisées dans la délibération 44 - A10 du 26 septembre 2005, excepté le lot n° 30 de l'état descriptif de division du 19 rue Chenoise qui est retiré de cet échange.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 14 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande à l'Etablissement Public Foncier Local de la région grenobloise (EPFL-RG) d'acquérir un appartement au 86 rue du Vercors et signature d'une convention de portage.

**Le Conseil municipal décide :**

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise, d'acquérir, au titre du dispositif "Renouvellement Urbain", l'appartement situé au 86 rue du Vercors au 2ème étage avec cave et galetas appartenant aux conjoints BARRAU au prix de 98 000 € ;
- de s'engager à respecter les conditions générales de portage définies par le règlement intérieur dudit établissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portage et de mise à disposition relative à cette réserve foncière.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)"- Pour : le reste.**



DELIBERATION N° 15 - (A 029) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération Pont Carpin : cession d'un tènement et déclassement de domaine public pour échange.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le déclassement du domaine public routier du tènement S1 d'une surface d'environ 255 m<sup>2</sup>, conformément au plan foncier annexé et à l'article L141-3 du Code de la voirie routière ;
- de procéder à un échange sans soulte avec la société Grenoble Habitat du tènement préalablement déclassé avec le tènement S3, d'une surface d'environ 246 m<sup>2</sup>, propriété de Grenoble habitat et à détacher de la parcelle cadastrée section CX numéro 10 ;
- d'approuver le déclassement du domaine public de la ville de Grenoble du tènement S2, conformément au plan foncier annexé d'une surface d'environ 563 m<sup>2</sup> ;
- de céder à Grenoble Habitat, le tènement préalablement déclassé à détacher de la parcelle cadastrée section CX numéro 85 propriété de la Ville de Grenoble ;
- de dire que le prix de cession est fixé à 200 € HT/m<sup>2</sup> HON, soit un prix global de cession de 436.000 € HT estimé sur la base de 2180 m<sup>2</sup> HON après proratisation des surfaces foncières de l'opération entre les 2 propriétaires ;
- d'autoriser Grenoble Habitat, ou toute société détenue majoritairement par Grenoble Habitat, ou toute société civile immobilière constituée à cet effet, à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à cette opération.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 16 - (A 038) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'un bien à l'Etablissement Public Foncier Local sis au 68 rue du Vercors et demande de portage.

**Le Conseil municipal décide :**

- de céder le bien sis au 68 rue du Vercors, cadastré section IM numéro 36 et portant les numéros 65 et 62 de l'état descriptif de division, pour un montant de 19 500 € à l'EPFL.RG ;
- de demander à l'EPFL.RG de porter ce bien et le classer en réserve foncière au titre du dispositif "renouvellement urbain" ;
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier Local. de la Région Grenobloise ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portage et de mise à disposition relatives à cette réserve foncière.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 17 - (A 037) - URBANISME GESTION FONCIERE - Opération PASSAGE 2 : convention de mise à disposition d'un tènement sis 106 rue des Alliés avec l'association Ozanam.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit ci-annexée, d'un terrain d'environ 2.500 m<sup>2</sup> cadastré section EM numéros 214 et 220 pour partie, entre la ville de Grenoble et l'association OZANAM ;
- de donner à bail à l'association OZANAM, les 5 "pavillons d'accueil" de la Biennale de l'Habitat Durable pour un montant annuel global de 15.000 € TTC/an soit 250 € TTC par pavillon et par mois ;
- d'autoriser l'association OZANAM à déposer toute demande administrative liée à cette opération.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 18 - (A 043) - ENVIRONNEMENT - Adhésion de la ville de Grenoble au pacte Européen des Maires pour l'efficacité énergétique

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'engagement de la Ville dans la convention européenne pour l'Efficacité énergétique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre officielle d'expression d'intérêt,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention, ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mobiliser les partenaires et soutiens financiers potentiels.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 19 - (A 025) - DOMAINE PUBLIC - Création du marché de Noël 2008.  
Intervention(s): Mme BERANGER, M. le Maire, M. PILAUD.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la création du marché de Noël
- de fixer les tarifs des droits de place pour les chalets du marché de Noël place Grenette du 28 novembre 2008 au 24 décembre 2008 comme suit :
  - 2.900 € pour un chalet de 3 m ;
  - 3.400 € pour un chalet de 4 m ;
  - 3.500 € pour un chalet de 4 m avec une double ouverture.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 1 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" (M. STORNY) - Abstention : 8 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 20 - (B 006) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - ACTIS - Rapport d'activité et compte financier de l'exercice 2007.

Intervention(s): M. le Maire, Mme GIROD de L'AIN, Mme VUAILLAT.

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé.  
Pour : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Contre : le reste.

**Le Conseil municipal décide :**

**- en application de l'article R.2221-52 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport d'activité, du compte de gestion et du compte financier de l'OPH (Office Public de l'Habitat) ACTIS.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 21 - (B 005) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2007.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. CHIRON.

**Le Conseil municipal décide :**

**- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Grenoble Habitat pour l'exercice 2007 et en avoir débattu, conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de se prononcer favorablement sur ce rapport.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 22 - (B 001) - LOGEMENT - Participation de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par l'OPAC 38, à l'angle de la rue Aimon de Chissé et du Chemin de ronde  
Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme VUAILLAT.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et l'OPAC 38 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;**

**- de verser à l'OPAC 38 la participation de 23 000 € à l'opération de réalisation de logements sociaux telle que présentée ci-avant.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 23 - (B 004) - DROITS DES ETRANGERS - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'ADATE : association dauphinoise pour l'accueil des travailleurs étrangers".

Intervention(s): M. KUNTZ, M. MOTTE, Mme EL HADDAD.

**Le Conseil municipal décide :**

**de verser à l'ADATE une subvention de 17 600 € dans le cadre du fonds de participation des habitants ;**

**- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'ADATE " association dauphinoise pour l'accueil des travailleurs étrangers".**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 24 - (B 007) - LOGEMENT - Accord de la ville de Grenoble pour la démolition de logements locatifs sociaux propriété d'ADOMA, 3 chemin de la Capuche.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'émettre un avis favorable au projet de démolition de l'immeuble situé 3 chemin de la Capuche, propriété d'Adoma.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 25 - (B 010) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2008.

Intervention(s): Mme BOILEAU.

Un amendement est présenté par M. MOTTE. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
---

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'accorder les subventions ci-dessous :**

**Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné pour un montant de 7.275 € :**

**CODASE pour un montant de 4.860 € ;**

**Régie de quartier Villeneuve-Village olympique pour un montant de 3.000 € ;**

**Espace 600 pour un montant de 1.500 € ;**

**Le Fournil pour un montant de 750 € ;**

**- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.**

**Délibération : Vote séparé :**

**- Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné :**

**Adoptée - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" -**

**Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (B 013) - VIE DES QUARTIERS - Acquisition de bureaux banalisés rue Docteur Schweitzer dans le cadre du transfert des locaux administratifs de l'antenne du secteur 3.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'acquérir en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), dans l'immeuble construit à l'angle des rues Docteur Schweitzer et Anatole France par la SAIEM Grenoble Habitat, le T4 numéro 104 d'une surface de 89 m<sup>2</sup> situé au premier étage du bâtiment en vue d'y transférer une partie des bureaux de l'antenne 3 ;**

**- d'accepter le prix proposé par la SAIEM Grenoble Habitat de 239.200 € TTC.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 27 - (B 011) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Dispositif Cyberbase : autorisation à signer une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Intervention(s): MM. KUNTZ, LAERON.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, relative au déploiement du Cyberbase ;**

**- de demander des subventions pour le fonctionnement de l'espace Cyberbase :  
au Fonds Européen de Développement Régional 15.000 €,  
au Conseil Régional Rhône Alpes 10.000 €  
au Conseil Général Isère 5.000 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 28 - (B 014) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale et l'ADPA (Association pour l'Aide à Domicile aux Personnes Agées).

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme HANFF, M. CHAMUSSY, M. NOBLECOURT.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ;  
- d'accorder à l'ADPA pour l'année 2008 une subvention de fonctionnement de 353.000 €.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 29 - (C 003) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement Public de Coopération Culturelle Maison de la Culture de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2007.

Intervention(s): Mme DELBOS CORFIELD, M. SAFAR, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé.  
Pour : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Contre : le reste.

**Le Conseil municipal décide :**

**- en application des articles R.1431-18 et R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble pour l'exercice 2007.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 8 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 5 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 1 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" (M. STORNY) + 1 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" (M. BERTRAND) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 30 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles conclues avec les associations culturelles pour l'année 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations, les avenants financiers annexés, précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 31 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programme des acquisitions 2008 - Deuxième phase.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la deuxième phase d'acquisition d'oeuvres pour le musée, au titre de l'année 2008, pour un montant total de 185.000 €, conformément au plan de financement ci-annexé.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 32 - (C 027) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Organisation de la journée DRAC : "Construire ensemble, accompagnements et partenariats dans les projets culturels". Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'organisation de la journée DRAC Rhône-Alpes au musée de Grenoble le 5 mai 2009, selon le plan de financement ci-annexé,  
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention à hauteur de 9.000 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 33 - (C 026) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Tarifs de la boutique - Catalogue supplémentaire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les prix figurant sur l'annexe ci-jointe pour la boutique du Muséum d'histoire naturelle de la ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 34 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Gratuité des droits d'entrée au Muséum les 15, 16, 22 et 23 novembre dans le cadre de la Fête de la science.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'accorder la gratuité des droits d'entrée au Muséum d'histoire naturelle les 15, 16, 22 et 23 novembre 2008 dans le cadre de la Fête de la science.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 35 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - Avenant à la convention entre la ville de Grenoble et l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD).

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, ci-joint, à la convention de mise en réseau des bibliothèques des villes centres de Rhône-Alpes ainsi que son annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 36 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - Convention d'application n°2 avec la Bibliothèque nationale de France relative à la conversion rétrospective des catalogues papier de la Bibliothèque municipale d'Étude et d'Information.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet ci-joint de convention d'application n°2, lequel renvoie à la convention cadre de pôle associé documentaire n° 2007-292/423 signée avec la Bibliothèque nationale de France.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 37 - (C 025) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - Convention avec l'Université Stendhal Grenoble 3, relative à la consultation de la base documentaire des manuscrits du fonds Stendhal de la bibliothèque municipale.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-joint.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 38 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble pour le financement du projet d'établissement du conservatoire de Grenoble sur la période 2008-2012 - demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour l'année scolaire 2007-2008.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble en vue du financement du projet d'établissement du conservatoire de Grenoble sur la période 2008-2012 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Département de l'Isère, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2008, la subvention la plus élevée possible au titre de sa participation au fonctionnement du conservatoire et du financement des projets de création au cours de l'année scolaire 2007-2008.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 39 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition d'un bureau situé 62 rue Ampère, 38000 Grenoble pour la Compagnie Le Grand Jeté.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux, sis 62 rue Ampère, 38000 Grenoble à la compagnie le Grand Jeté,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 40 - (C 029) - AFFAIRES CULTURELLES - Financement de la 2ème tranche de travaux de mise en conformité de l'équipement "ADAEP" sis 163 cours Berriat. Autorisation de signer la convention avec l'association STUD.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'apporter une nouvelle subvention d'équipement de 70.000 € à l'association STUD afin de participer à la seconde tranche de travaux de mise en conformité;**

**- d'autoriser Monsieur le maire à signer avec l'association STUD la convention financière ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



DELIBERATION N° 41 - (C 010) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Participation 2007/2008 des communes aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant des enfants non grenoblois dans une Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS)

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées les conventions relatives à leur participation aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant dans une CLIS des enfants originaires de ces communes, pour l'année 2007-2008, soit une participation de 1 316 euros par enfant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 42 - (C 021) - EDUCATION - Validation du programme 2008-2009 d'actions grenoblois de réussite éducative.

Intervention(s): Mme TAVEL, M. CHAMUSSY, M. Le Maire, M. BRON.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le programme d'actions 2008-2009 du dispositif de réussite éducative du territoire grenoblois,**  
**- d'autoriser le Maire à percevoir la participation financière du groupement d'intérêt public aux actions des services ville labellisées "dispositif de réussite éducative",**  
**- d'autoriser le Maire à signer les conventions financières relatives au dispositif de réussite éducative 2008-2009.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 43 - (C 018) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Convention d'ouverture d'une classe externalisée d'hôpital de jour à l'école primaire Ferdinand Buisson

Intervention(s): MM. KUNTZ, BRON, CHAMUSSY, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**-d'émettre un avis favorable à l'ouverture de la classe externalisée de l'Hôpital de jour à mi-temps, de 8H30 à 11H30, les Mardi, Jeudi et Vendredi, à l'école primaire Ferdinand Buisson**  
**-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe proposée par l'Inspection Académique, relative au fonctionnement de cette classe pour l'année scolaire 2008-2009, renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 44 - (C 004) - EDUCATION - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 45 - (C 016) - EDUCATION - Adhésion de la ville de Grenoble au réseau français des villes éducatrices (RFVE) et à l'association internationale des villes éducatrices (AIVE)

**Le Conseil municipal décide :**

- de renouveler l'adhésion de la ville de Grenoble à l'Association Internationale des Villes Educatrices et au Réseau Français des Villes Educatrices,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la cotisation de 800 € pour l'année 2008, correspondant à cette adhésion.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 46 - (C 005) - JEUNESSE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 47 - (C 013) - JEUNESSE - Création d'une association d'information jeunesse : A.D.I.I.J. (Association Départementale d'Information et d'Initiative Jeunesse).

Intervention(s): M. SAFAR, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet de statut ci-joint ;
- de créer, avec l'association Unis-Cités et la mission locale de Grenoble, l'association départementale d'information et d'initiative jeunesse (ADIIJ),
- de désigner quatre représentants au CA :

Mme Hélène VINCENT

M. Paul BRON

Mme Camille PLET

Mme Gisèle TAVEL

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 48 - (C 028) - SPORT - Convention pluriannuelle avec l'association Grenoble Tennis : avenant financier pour l'exercice 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Grenoble Tennis un avenant financier pour l'exercice 2008.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 49 - (C 015) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat avec les associations Yéti's roller in line hockey Grenoble et Le Ring Grenoblois

**Le Conseil municipal décide :**

- d'apporter son soutien aux associations Yéti's Roller in line Hockey Grenoble et Le Ring Grenoblois pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition gratuite d'installations sportives, de matériel et de décoration florale, prise en charge de prestations diverses (communication, gardiennage) et attribution de subventions exceptionnelles : 1.000 € aux Yéti's Roller in line Hockey Grenoble et 1.500 € au Ring Grenoblois,
- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations Yéti's Roller in line Hockey Grenoble et Le Ring Grenoblois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 50 - (D 007) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Office du Tourisme de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- en application des articles L. 133-8, R. 113-13 et R. 133-16 du Code du Tourisme relatifs aux offices du tourisme, d'approuver le rapport d'activité et le compte financier de l'EPIC Office du Tourisme de Grenoble pour l'exercice 2007.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 51 - (D 017) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - MARCHE D'INTERET NATIONAL : Programme de réhabilitation du MIN de Grenoble - Convention financière avec la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (Métro).  
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. THIAR.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention relative à la participation de la Métro, au titre de l'année 2008, au financement des travaux de rénovation et mises aux normes du Marché d'Intérêt National de Grenoble
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous autres documents relatifs au financement par Grenoble Alpes Métropole du programme de réhabilitation du MIN de Grenoble.

**Délibération : Adoptée**

**Contre 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 52 - (D 004) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC Bouchayer Viallet  
- Accord de la Ville de Grenoble pour la cession de droits à construire par la SEM Grenoble 2000 pour des programmes de logements en locatif social, ainsi que des programmes en immobilier d'entreprises et hôtellerie.

Intervention(s): Mme DELBOS CORFIELD, Mme FIORASO.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la SEM Grenoble 2000 à céder les droits à construire sur la ZAC Bouchayer-Viallet aux conditions suivantes:**

**- lot J2 (3 600m<sup>2</sup> environ) à la SDH à 200 € HT/m<sup>2</sup> de SHON pour les logements et 180 € HT/m<sup>2</sup> SHON pour les commerces;**

**- lot F2 (2 700m<sup>2</sup> environ) à URBIPARC à 100 € HT/m<sup>2</sup> de SHON pour un immeuble de bureaux à énergie positive;**

**- lot F1 (3 500 m<sup>2</sup>environ ) à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère au prix forfaitaire de 67 200 € pour la réalisation de son siège;**

**- lot D1 (5 800m<sup>2</sup> environ) à CIRMAD à 250 € HT/m<sup>2</sup> de SHON pour un ensemble hôtelier.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 53 - (D 013) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -  
Subvention de Ville de Grenoble à UbiFrance pour l'organisation de la conférence ICT 08 "I's to the Future".

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et UBIFRANCE,**

**- de verser une subvention de 7 500 € à UBIFRANCE dont les crédits sont inscrits au budget de la Ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 54 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -  
Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Angels.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Angels ;**

**- de verser une subvention de 5.000 € à l'association Grenoble Angels dont les crédits sont inscrits au budget de la ville de Grenoble pour l'année 2008**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 55 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Marché de Noël 2008  
place Victor Hugo - Convention avec l'Office de Tourisme de Grenoble.  
Intervention(s): MM. CHAMUSSY, LACHCAR.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser gratuitement, du 1er décembre 2008 au 24 décembre 2008, l'occupation du domaine public par l'EPIC "Office de tourisme de Grenoble" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'Office du Tourisme de Grenoble.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 56 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Marché de Noël équitable "Un Baobab au village" 2008 square Docteur Martin - Convention avec l'association Grenoble Equitable.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser l'occupation du 8 au 31 décembre 2008, à titre gratuit, de l'espace public square Docteur Martin par l'association Grenoble Equitable pour organiser le marché de Noël ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec ladite association.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 57 - (D 014) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Avenant financier à la convention d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Solidarité Femmes.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'allouer à l'association Solidarité Femmes une subvention complémentaire de 6 200 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier ci-joint.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 58 - (D 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Charte d'engagements qualité ville de Grenoble et taxis grenoblois.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la Charte d'engagements qualité ville de Grenoble et taxis grenoblois ;
- de proposer cette charte à la signature à chaque artisan taxi grenoblois.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 59 - (D 001) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention financière entre la Ville de Grenoble et le Centre des Arts du Récit en Isère pour l'exercice 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Le Centre des Arts du Récit en Isère" une convention financière d'un montant de 3 500 €, au titre de l'exercice 2008, pour financer la poursuite de l'échange culturel autour du conte et du récit entre les écoles Cornélie Gémond de Grenoble et Mériem Saadane de Constantine, dans le cadre de la coopération décentralisée entre Grenoble et Constantine.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 60 - (E 027) - FINANCES - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Rhône-Alpes concernant la gestion de la SEM ALPEXPO au cours des exercices 2002 à 2006.

Intervention(s): M. LACHCAR, M. PILAUD, M. SABRI, Mme BON.

**Le Conseil municipal décide :**

**Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Rhône-Alpes ainsi que les réponses écrites du Maire ont été transmis aux membres du Conseil municipal.**

**Ce rapport a fait l'objet d'un débat en séance.**

DELIBERATION N° 61 - (E 019) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - EPIC "Régie du Téléphérique Grenoble - Bastille" - Tarifs applicables au 1er janvier 2009

Intervention(s): M. KUNTZ, M. LACHCAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les tarifs de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble - Bastille", applicables à compter du 1er janvier 2009**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Abstention : 5 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 1 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" (M. SABRI) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 62 - (E 024) - FINANCES - Décision modificative n°3 - Budget Principal.

Intervention(s): M. SABRI, M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n°3 du Budget Principal qui s'équilibre :**

**en fonctionnement à 425.904,00 €**

**en investissement à 2.335,05 €.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 63 - (E 038) - FINANCES - Décision Modificative n°3 - Budget annexe Locaux Culturels.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n° 3 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à :**

**en fonctionnement à 0 €  
en investissement à -12 000 €.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Abstention : 6  
" Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 64 - (E 037) - FINANCES - Décision Modificative n°4 - Budget Annexe Activités Economiques.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n° 4 du Budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à :**

**en fonctionnement à 0 €  
en investissement à -42 000 €.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Abstention : 6  
" Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 65 - (E 002) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants.

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR** expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.  
Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)
- .....- article 6718 (Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |                  |
|--|------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 3 Novembre 2008, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse                                  | 4 Novembre 2008, |
| - Solidarité   | 5 Novembre 2008, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines               | 5 Novembre 2008, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable                                 | 6 Novembre 2008, |

**En conséquence, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.



**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

AUTONOME DE SOLIDARITE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'ISERE	900,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	3 640,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	65,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE PRIMAIRE	2 730,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC MIXTE (EX-LESDIGUIERES)	100,00
COOP SCOL PAUL MISTRAL ELEMENTAIRE	250,00
BARBARINS FOURCHUS	2 000,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	1 500,00
LE CHAT DU DESERT	5 000,00
MJC PREMOL	6 100,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
ADAJE FESTIVAL JEUX ESPRIT	7 500,00
ALICES	5 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	16 860,00
CAP BERRIAT	10 000,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	1 340,00
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE RHONE ALPES GRENOBLE	18 665,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	3 978,00
CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES	9 860,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	219,00
COMPAGNIE LES MUTINS	1 300,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	5 000,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	3 340,00
EPITHEATRE (L')	2 670,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	1 840,00
FRANCAS ISERE	5 000,00
INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES	1 000,00
JEUNES ET NATURE ASS	2 250,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	2 000,00
LE PLATEAU	16 380,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	5 340,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	6 960,00
MAISON DES HABITANTS	6 483,00
MAISON DES JEUX ASS	2 000,00
ME BACHELARD	14 103,00
ME CLOS D'OR	16 231,00
ME PREMOL	5 370,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	7 266,00
ME VILLENEUVE	8 570,00
MJC ALLOBROGES	20 794,00
MJC ANATOLE FRANCE	7 470,00
MJC EAUX CLAIRES	9 834,00
MJC LUCIE AUBRAC	39 841,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	10 231,00

MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	14 280,00
MJC PARMENTIER	21 122,00
MJC PREMOL	560,00
MJC VILLENEUVE	5 568,00
MPT SAINT LAURENT	6 417,00
OSMOSE ASSOCIATION	5 340,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	4 298,00
RUE(S) DE L'ENFANCE - UNION LOCALE DES MAISONS DE L'ENFANCE	904,00
TRANS'TOURISME DE L'ISERE	5 000,00
ASSIL	120,00
GRENOBLE TENNIS	15 000,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE GRENOBLE-BAJATIERE	200,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 200,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	1 000,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	500,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	1 000,00

### **COMMISSION Solidarité**

ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE	2 500,00
ADATE - ASS. DAUPH PR L'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS	17 600,00
B'NAI B'RITH (FILS DE L'ALLIANCE) DE GRENOBLE	1 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	4 860,00
IMMIGRES ITALIENS	5 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	3 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE	3 000,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE	7 275,00
MILENA	2 000,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL	3 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	3 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	3 000,00
SYNDICAT DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ISERE	4 000,00
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	400,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	400,00
AGIL - ASSOCIATION POUR LA GESTION DES INITIATIVES LOCALES	47 361,00
ADPA - Aide a Domicile aux Personnes Agees	353 000,00
LE FOURNIL	750,00

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	14 000,00
AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI	800,00
CALLIOPE	2 000,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	3 500,00
ENFANTS DU TAMIL NADU	200,00
GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	1 000,00
GRENOBLE ISERE ROUMANIE	500,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	1 700,00
VILLENEUVE TANGHIN	2 480,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	5 000,00
COURS CHARLY	3 000,00
GRENOBLE ANGELS - OSER L'ENTREPRISE !	5 000,00
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE GRENOBLE	800,00
MINALOGIC PARTENAIRES	5 000,00
SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE ISERE	5 200,00
SYNDICAT MIXTE PAYS DU SUD-GRESIVAUDAN	1 500,00
UBIFRANCE	7 500,00
TOTAL ARTICLE	905 415,00

Article : **6718** (chapitre 67)**COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.**

MAISON DE LA CULTURE (EPCC)	25 000,00
TOTAL ARTICLE	25 000,00

Article :6745

(chapitre 67)

**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

LYCEE EMMANUEL MOUNIER / COLLEGE CHARLES MUNCH	108,52
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	3 151,78
SCENE EN VIE	339,39
SZTUKART	1 118,24
ADAJE FESTIVAL JEUX ESPRIT	1 340,29
MJC LUCIE AUBRAC	181,62
TEAM LES GALAPIATS	1 449,39
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	463,41

**COMMISSION Solidarité**

A JEU EGAL	206,52
ALFRED'S/LIBRE & FAM. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	382,40
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	505,73
FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS MOSQUEES DE L'ISERE	627,66
TOTAL ARTICLE	9 874,95
TOTAL BUDGET	940 289,95

Conclusions adoptées :

Votes séparés :

CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE :

Adoptée - Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- MINALOGIC :

Adoptée - Contre : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- UBIFRANCE :

Adoptée - Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- ADATE - ASS. DAUPH PR L'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS :

Adoptée - Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

- ADPA - Aide à domicile aux Personnes Agées :

Adoptée - Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

- MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE :

Adoptée - Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

Affichée le :



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint (e) délégué (e)  
M. Jérôme SAFAR

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Délibération : Votes séparés :**

**CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE :**

**Adoptée - Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

**- MINALOGIC :**

**Adoptée - Contre : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

**- UBIFRANCE :**

**Adoptée - Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

**- ADATE - ASS. DAUPH PR L'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS :**

**Adoptée - Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

**- ADPA - Aide à domicile aux Personnes Agées :**

**Adoptée - Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

**- MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE :**

**Adoptée - Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 66 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme MODELSKI, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le choix de la consultation publique décrite ci-dessus ;**

**- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché : 08A445.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 67 - (E 004) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants

**Le Conseil municipal décide :**

**- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 07A341, 07A089, 07A090, 07A091.**

**- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 68 - (E 032) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel avec Marie-Françoise BONNARD, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre de l'opération de restauration immobilière Croy Chasnel/Pierre Bûcher  
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. DJELLAL.

**Le Conseil municipal décide :**

- de verser la somme de 12 500, 00 € H.T., soit 13 187, 50 € T.T.C. à Marie-Françoise BONNARD, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, au titre de l'indemnisation;
- d'approuver les termes du protocole d'accord ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 69 - (E 040) - ADMINISTRATION GENERALE - Marché d'insertion Villeneuve/Village Olympique - Groupement de commandes ville de Grenoble/ACTIS pour l'insertion de publics en difficulté.  
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. DJELLAL.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser la constitution du groupement de commandes entre la ville de Grenoble et ACTIS pour l'insertion des publics en difficulté du quartier Villeneuve/Village Olympique ;
- de désigner M. Michel DESTOT, comme membre titulaire, et M. Gildas LAERON , comme membre suppléant, de la commission d'appel d'offres du groupement Ville/ACTIS, représentant de la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le projet est ci-annexé

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 70 - (E 022) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancements de grade : détermination des taux.  
Intervention(s): Mme MONERY.

**Le Conseil municipal décide :**

- de fixer, pour l'année 2009, un taux de promotion grade par grade, suivant le tableau joint en annexe, à partir duquel sera défini le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un de ces grades d'avancement.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 4 PC + 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 71 - (E 039) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Rémunération des agents vacataires intermittents du spectacle (personnel non cadre).

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'établir deux niveaux de rémunération permettant de rémunérer des agents vacataires intermittents du spectacle intervenant à la Ville de Grenoble (personnel non cadre) :**

- vacation taux 1 : traitement horaire calculé par référence à l'indice brut 441**
- vacation taux 2 : traitement horaire calculé par référence à l'indice brut 524**

**et possibilité d'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans le cadre du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 72 - (E 026) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Admission en non-valeur d'une créance.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'admettre en non-valeur la créance de 96,28 euros, correspondant à trois jours d'absence irrégulière, que la Ville détient sur monsieur Robert MEDIN .**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 73 - (E 025) - ADMINISTRATION GENERALE - Dégrèvement de frais de mise en fourrière.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :**

- 4 dégrèvements totaux : soit la somme de trois cent soixante-six euros,**
- 2 dégrèvements partiels : soit la somme de quatre-vingt-onze euros et quarante cents.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 74 - (E 033) - CIMETIERES - Actualisation des tarifs à compter du 1er janvier 2009.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2009, à savoir :**
- place de 15 ans (une seule inhumation) : 207,00 euros**
- place de 15 ans (deux inhumations) : 288,00 euros**
- place de 30 ans (deux inhumations) : 582,00 euros**
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1035,00 euros**
- place perpétuelle (deux inhumations) : 12060,00 euros**
- concession cinéraire de 30 ans (4 urnes) : 693,00 euros**

- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 693,00 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 10,77 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 42,07 euros

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 75 - (E 034) - ADMINISTRATION GENERALE - Recensement 2009 - rémunération des agents recenseurs.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'adopter pour la rémunération des agents recenseurs les tarifs suivants :
  - 1 € net par feuille de logement,
  - 1,3 € net par bulletin individuel ;
- d'attribuer un forfait de 210 € net pour rémunérer au terme de la mission la qualité du travail rendu selon les modalités ci-dessus ;
- d'attribuer 80 € net pour rémunérer la participation aux séances de formation des agents figurant sur la liste complémentaire.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 76 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales. Intervention(s): M. KUNTZ

**Le Conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Journée Régionale de lutte contre les discriminations**

- le 9 octobre 2008 à Lyon - Mme EL HADDAD

**Université d'automne de SOS Racisme**

- du 10 au 12 octobre 2008 à Dourdan - Mme EL HADDAD

**Réunion sur le thème "agence de l'eau : redevances, primes et dispositifs d'aides"**

- le 13 octobre 2008 à Beaurepaire - M. GRASSET

**Rendez-vous avec M. Luc-François SALVADOR, Directeur Général du Groupe SOGETI et M. Michel DESTOT, Député, Maire de Grenoble**

- le 14 octobre 2008 à Paris - M. SIEBERT

**Participation au Comité des Programmes du GRSP**

- le 17 octobre 2008 à Lyon - M. VOIR

**Rencontre des Grandes Villes Universitaires**

- le 21 octobre 2008 à Lyon - M. BETTO



**Rendez vous à l'Ambassade du Maroc dans le cadre de la coopération décentralisée accompagné de M. Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble**  
- le 21 octobre 2008 à Paris - M. SAFAR

**Conseil de discipline de Recours organisé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône**  
- le 23 octobre 2008 à Lyon - Mme SALAT

**Visite de l'association Poteau Noir, Structure Culturelle**  
- le 24 octobre 2008 à Monestier de Clermont - Mme BARACETTI

**Visite des locaux du 115, administré par le Samu Social de Paris**  
- les 24 et 25 octobre 2008 à Paris - M. GEMMANI

**Rendez vous avec M. Antoine VEIL, Ingénieur, diplômé des sciences politiques et M. Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble, sur le thème "Insertion des jeunes en difficultés"**  
- le 28 octobre 2008 à Paris - M. DJELLAL

**Rendez-vous avec Mme et M. AVICE, Ancien Ministre et M. Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble**  
- les 28 et 29 octobre 2008 à Paris - M. BETTO

**8ème journée d'information sur la dématérialisation**  
- le 29 octobre 2008 à Paris - Mme DOUTRIAUX

**Rencontre avec M. Abraham BENGIO, Directeur Général adjoint de la Région Rhône-Alpes**  
- le 29 octobre 2008 à Lyon - Mme BARACETTI

**Mise en place de la représentation de Véronique STEPHAN**  
- le 4 novembre 2008 à Bruxelles - M. BETTO

**Visite des travaux du Tramway à Mérignac**  
- les 6 et 7 novembre 2008 à Bordeaux - M. CHIRON

**Réunion Maison européenne des pouvoirs locaux avec tous les présidents d'associations d'élus**  
- le 12 novembre 2008 à Bruxelles - M. BETTO

**Rencontres périodiques d'échanges sur l'actualité et les préoccupations des villes en matières de management des Ressources Humaines**  
- les 18 et 19 novembre 2008 à Nantes - Mme SALAT

**Assemblée générale de Rhône-Alpes Energie Environnement**  
- le 20 novembre 2008 à Champagne Mont d'Or - M. GRASSET

**Visite officielle dans le cadre de la coopération décentralisée**  
- du 28 novembre au 1er décembre à Constantine - Mme MONERY, Messieurs DESTOT, MOTTE, DETROYAT, DE LONGEVIALLE, BERTRAND, STORNY

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 77 - (E 036) - ANIMATION - Concert du 05 décembre 2008 : Politique tarifaire.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. PILAUD.

**Le Conseil municipal décide :**

- de fixer à 20 € le tarif unique, disponible uniquement en pré-vente, pour la soirée de concerts du 5 décembre 2008 à la Bastille ;
- d'autoriser la vente des billets Soirée Electro - Jeux de Neige par le réseau billetterie FNAC ;
- d'autoriser le prélèvement par la FNAC d'une majoration d'un euro quatre vingt centimes par billet vendu en pré-vente.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 78 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation des représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : PALAIS DES SPORTS GRENOBLE-ISERE - Modification.

**Délibération : RETIREE EN SEANCE**

DELIBERATION N° 79 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation des représentants de la Ville de Grenoble auprès de la Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille - Modification.

**Le Conseil municipal décide :**

- de prendre acte de la démission de Madame Bernadette CADOUX et de désigner M. Hervé STORNY en qualité de membre titulaire pour représenter la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de cette régie.
- de dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès du conseil d'administration de la Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille sont désormais les suivants :

**Conseil d'administration**

**6 membres représentant le conseil municipal**

- M. Georges LACHCAR
- M. Serge NOCODIE
- M. Alain PILAUD
- Mme Florence HANFF
- Mme Béatrice DOUTRIAUX
- M. Hervé STORNY

**En tant que personnes qualifiées :**

**3 membres**

- M. Jean-Charles SIMIAND
- M. Jean-Claude FANTON
- M. Jean-Luc MONARD

**Après consultation du personnel, en tant que membres représentant le personnel de la régie :**

**2 membres :**

**M. Youcef MERZOUKI**

**M. Claude GOUILLOUX**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 80 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte-rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. KUNTZ, M. le Maire.

**Le groupe Opposition Municipale (Majorité Présidentielle – Société Civile) quitte la salle.**

**VŒUX :**

- VOEU - relatif au maintien des commémorations au nom du Groupe Communiste.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. DETROYAT, Mme PLET, Mme CRIFO, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**Aussi, le Conseil Municipal de Grenoble demande au Gouvernement :**

**- de renoncer à la réduction du nombre de commémorations nationales.**

**Délibération : Adopté**

**Abstention : 2 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (Mme EL HADDAD, Mme PERRIER) - Ne prennent pas part au vote : 1PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (M. PILAUD) + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H05**

# TAUX - AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2009

CATEGORIE C	GRADES	2009		Promus / Promouvables
		Nombre Promouvables	Propositions CAP	
<b>Filière Administrative</b>				
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe (examen professionnel)		1 lauréat	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe		41	13	31,70 %
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe		15	3	20 %
<b>Filière Technique</b>				
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe (Reclassement - ex agent technique)		30	30	100 %
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe (examen professionnel)		29 lauréats	7	24,13 %
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe		162	48	29,62 %
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe		100	26	26 %
Agent de maîtrise principal		25	7	28 %
<b>Filière Culturelle</b>				
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe		0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> classe		3	1	33,33 %
<b>Filière Sportive</b>				
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives				
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe (Reclassement)		17	17	100 %
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 <sup>ème</sup> classe		51	23	45,09 %

GRADES	2009		
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	Promus / Promouvables
<b>Filière Police</b>			
Brigadier de Police Municipale	13	3	23,07 %
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	13	3	23,07 %
<b>LOTAUX – Catégorie C</b>	503	182	(36,18 %)
<b>CATEGORIE B</b>			
<b>Filière Administrative</b>			
Rédacteur Principal	42	9	21,42 %
Rédacteur chef (ancienneté + examen professionnel)	39 (dont 13 lauréats)	8	20,51 %
<b>Filière Technique</b>			
Contrôleur de Travaux Principal (ancienneté + examen professionnel)	39 (pas de lauréat)	9	23,07 %
Contrôleur de Travaux en Chef	15	3	20 %
Technicien Territorial Supérieur Principal	10	2	20 %
Technicien Territorial Supérieur Chef (ancienneté + examen professionnel)	6 (dont 1 lauréat)	1	16,66 %
<b>Filière Culturelle</b>			
Assistant de Conservation 1 <sup>ère</sup> classe	7	1	14,28 %
Assistant de Conservation hors classe (ancienneté + examen professionnel)	1 (pas de lauréat)	0	0
Assistant Qualifié de Conservation 1 <sup>ère</sup> classe	14	3	21,42 %
Assistant Qualifié de Conservation hors classe (ancienneté + examen professionnel)	15 (pas de lauréat)	2	13,33 %
<b>Filière Sportive</b>			
Educateur des activités physiques et sportives 1 <sup>ère</sup> classe	10	2	20 %
Educateur des activités physiques et sportives Hors Classe (ancienneté + examen professionnel)	3 (pas de lauréat)	1	33,33 %

GRADES	2009		Promus / Promouvables
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>			
Assistant Socio-Educatif Principal			
Infirmier de classe supérieure	3	0	0
<b>Filière Animation</b>			
Animateur Principal	0	0	0
Animateur Chef			
<b>Filière Police Municipale</b>			
Chef de Service de Police Municipale de classe supérieure	1	0	0
Chef de Service de Police Municipale de classe exceptionnelle (ancienneté + examen professionnel)	1	0	0
<b>POTAUX - Catégorie B</b>	1 lauréat	0	0
<b>CATEGORIE A</b>	208	41	(19,71%)
<b>Filière Administrative</b>			
Attaché Principal (ancienneté + examen professionnel)			
Directeur Territorial	19 (dont 5 lauréats)	5	26,31 %
<b>Filière Technique</b>			
Ingénieur Principal	14	0	0
Ingénieur en Chef de classe normale			
<b>Filière Culturelle</b>			
Conservateur du Patrimoine Chef	39	4	10,25 %
Conservateur de Bibliothèques en Chef	34	0	0
Professeur Hors Classe			
<b>Filière Sportive</b>			
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	0
	34	2	5,88 %

GRADES	2009		
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	Promus / Promouvables
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>			
Médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0
Médecin Hors Classe	9	0	0
<b>TOTAUX – Catégorie A</b>	<b>151</b>	<b>11</b>	<b>(7,28 %)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>862 dont 47 reclassés</b>	<b>234</b>	<b>(27,15 %)</b>

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
<b>I - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE</b>				
<b>FOURNITURES</b>				
N° 08F370 signé le 17/10/08		<b>RODIER EPI 38360 SASSENAGE</b>	Achat de vêtements de travail. Lot 1 – Blouses et chasubles. Variante.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant maximum annuel 13 500 € HT Montant minimum annuel 5 000 € HT
N° 08F374 signé le 30/09/08		<b>RODIER EPI 38360 SASSENAGE</b>	Achat de vêtements spéciaux. Lot 1 – Gilets haute-visibilité - Variante.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant maximum annuel 3 000 € HT Montant minimum annuel 800 € HT
N° 08F375 signé le 29/09/08		<b>S.M.G. 38432 ECHIROLLES CEDEX</b>	Achat de vêtements spéciaux Lot 2 – Parkas Haute-visibilité – offre de base (parka avec doublure fixe).	Marché fractionné à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant maximum annuel 8 000 € HT Montant minimum annuel 2 000 € HT



N° 08F441 signé le 27/10/08	<b>RODIER EPI</b> 38360 SASSENAGE	Achat de vêtements de dessous. Lot 1 – Polos et tee-shirts. Offre retenue variante 2.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant maximum annuel 6 000 € HT Montant minimum annuel 500 € HT
N° 08F442 signé le 13/10/08	<b>LE TABLIER ROI</b> 38000 GRENOBLE	Achat de vêtements de dessous. Lot 2 – Tee-Shirts. Haute Visibilité.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant maximum annuel 8 000 € HT Montant minimum annuel 500 € HT
N° 08F600 signé le 29/10/08	<b>BERNARD TRUCKS</b> 38523 ST EGREVE CEDEX	Acquisition d'un camion de 3,5 T pour les Ateliers Municipaux	Marché fractionné à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires D'un montant de 28 000 € HT
<b>TRAVAUX</b>			
N°08T444 signé le 22/10/08	<b>ENTREPRISE</b> <b>ARRIGONI &amp; FILS</b> 38470 VINAY	Rénovation – Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi. Aménagement des ex-locaux FNAC.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 7 284 € HT
N°08A448 signé le 18/09/08	<b>SARL COBOIS</b> 38600 FONTAINE	Rénovation – Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi. Aménagement des locaux du Petit Bulletin. Lot 3 – Menuiserie Bois.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 31 894 € HT

N°08T548 signé le 09/10/08	<b>INNOVASPORT CLÔTURES RHÔNE-ALPES 38400 ST MARTIN D'HERES</b>	Réfection des gardes-corps du passage inférieur piétons situé Rue Général Mangin – Avenue de Beauvert.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 26 800 € HT
N°08T572 signé le 09/10/08	<b>NOGARA FREDERIC 38830 ST PIERRE D'ALLEVARD</b>	Local propreté urbaine : extension local maîtrise 16, Rue Jacquard 38100 Grenoble. Lot 1 – Maçonnerie.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 3 310 € HT
N°08T573 signé le 08/10/08	<b>JOVEL YANN 38000 GRENOBLE</b>	Local propreté urbaine : extension local maîtrise 16, Rue Jacquard 38100 Grenoble. Lot 2 – Charpente couverture bac acier.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 4 252 € HT
N°08T574 signé le 14/10/08	<b>BOUCHET FRERES 38950 ST MARTIN LE VINOUX</b>	Local propreté urbaine : extension local maîtrise 16, Rue Jacquard 38100 Grenoble. Lot 3 – Menuiserie intérieures et extérieures bois.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 8 750 € HT Comprenant solution de base + option
N°08T604 signé le 03/09/08	<b>ENTREPRISE CIOLFI 38430 MOIRANS</b>	Réhabilitation de l'Ecole de Musique Berlioz. Revêtement du sol Lot 8 – Sols souples.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 45 476 € HT
N°08T620 signé le 7/10/08	<b>OPEN SPEED 38140 RIVES</b>	Groupe Scolaire Les Buttes : mise en place de rideaux métalliques. Lot 1 – Rideaux métalliques.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 66 718 € HT (Offre de base + Option 1)
N°08T621 signé le 07/10/08	<b>FITELEC SERVICE 38640 CLAIIX</b>	Groupe Scolaire Les Buttes : mise en place de rideaux métalliques. Lot 2 – Electricité.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 9 229,44 € HT

N°08T629 signé le 13/10/08		<b>ELECTRIQUE TOLERIE</b> 38130 ECHIROLLES	Rénovation – Réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi. Locaux artisanaux NODULE – Travaux de réhabilitation électrique.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 5 695 € HT
N°08T651 signé le 23/10/08		<b>E.T.C.R.B.</b> 38180 SEYSSINS	Hôtel de Ville – Sécurisation de l'accès terrasse au 1 <sup>er</sup> étage. Lot 1 – Démolition maçonnerie.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 12 360 € HT
N°08T652 signé le 23/10/08		<b>ETRA</b> 38140 RIVES	Hôtel de Ville – Sécurisation de l'accès terrasse au 1 <sup>er</sup> étage. Lot 2 – Etanchéité.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 15 195 € HT
N°08T653 signé le 23/10/08		<b>GEROC</b> 38400 ST MARTIN D'HÈRES	Hôtel de Ville – Sécurisation de l'accès terrasse au 1 <sup>er</sup> étage. Lot 3 – Serrurerie.	Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de 8 005 € HT
	<b>SERVICE</b>			
N°08SS330 signé le 08/10/08		<b>RB CONSEIL</b> 75010 PARIS	Villeneuve de Grenoble – Renouvellement social et urbain de l'Arlequin – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Copropriétés.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant maximum annuel 30 000 € HT Montant minimum annuel 5 000 € HT

<p>N°08S512 signé le 23/07/08</p>		<p><b>ARENES 13001 MARSEILLE</b></p>	<p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Appui méthodologique et animation de la démarche d'élaboration de la charte de la Démocratie Locale.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sans minimum Prix ferme pour la durée du marché qui est conclu pour une période de 1 an renouvelable 2 fois Montant de 19 853 € HT</p>
<p>N°08S513 signé le 23/07/08</p>		<p><b>CSA 75002 PARIS</b></p>	<p>Enquête qualitative et quantitative dans le cadre de l'élaboration de la Charte de la Démocratie Locale.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sans minimum ni maximum Prix ferme pour la durée du marché qui est conclu pour une période de 1 an renouvelable 2 fois Montant de 23 322 € HT</p>
<p>N°08S589 signé le 20/10/08</p>		<p><b>ARKHENUM 38200 BORDEAUX CAUDERAN</b></p>	<p>Numérisation des manuscrits de Stendhal.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant maximum 60 000 € HT Montant minimum 20 000 € HT</p>

N° 08S627 signé le 20/10/08		<b>SPIE DCCS 38130 ECHIROLLES</b>	Maintenance des systèmes de vidéosurveillance, alarme intrusion, contrôle d'accès et sonorisation au Musée de Grenoble.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant maximum du marché 89 000 € HT Montant minimum du marché 20 000 € HT
N° 08S648 signé le 20/10/08		<b>SPIE DCCS 38130 ECHIROLLES</b>	Remplacement du système UGGIS au Musée de Grenoble.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires Montant maximum du marché 60 000 € HT Montant minimum du marché 10 000 € HT
N°08A154 signé le 15/05/08		<b>SOGREAH 38130 ECHIROLLES</b>	Polygone Scientifique – Réalisation d'un Schéma Directeur Réseaux.	Marché à Prix global et forfaitaire d'un montant de 58 200 € HT
N° 08S603 signé le 17/10/08		<b>ATELIER F4 38100 GRENOBLE</b>	Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation – extension du Restaurant Scolaire Ferdinand Buisson.	Forfait provisoire de rémunération d'un montant de 75 570 € HT Au taux de 11,45 %
N°08S637 signé le 11/10/08		<b>ITEC ETUDES 94130 FONTENAY SOUS BOIS</b>	Réalisation d'une campagne de comptage / Ville de Grenoble.	Marché à Prix global et forfaitaire d'un montant de 4 030 € HT

N°08S638 signé le 11/10/08	ALYCE SOFRECO 69003 LYON	Réalisation d'une enquête de circulation / Ville de Grenoble.	Marché à Prix global et forfait d'un montant de 9 240 € HT
N°08S639 signé le 11/10/08	ITEC ETUDES 94130 FONTENAY SOUS BOIS	Réalisation d'une enquête origine destination / Ville de Grenoble.	Marché à Prix global et forfait d'un montant de 5 915 € HT

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIONS EN JUSTICE :**

08-4164	Me BALDASSARRE	Arrêté 19/09/2008	Suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression dont ont été victimes le 30 août 2008, dans l'exercice de leurs fonctions, Mme Tijana SIKANIC, M. Jérôme MANIER et M. Jean-Pierre GUYON (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983). La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. Gabriel PEREZ contre l'arrêté du 17/04/2008 relatif à sa nomination en qualité d'éducateur de 2 <sup>ème</sup> classe des activités physiques et sportives.
08-4300	Me BALDASSARRE	Arrêté 29/10/2008	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'affaire ou le Conseil d'État annule l'arrêt n°03LY01960 en date du 13 juillet 2006 de la cour administrative d'appel de Lyon et renvoie la requête du syndicat des copropriétaires de l'immeuble 54 rue Diderot à cette même juridiction.
08-4307	Me FAVET	Arrêté 21/10/2008	Suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 16 juillet 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Pascal CHALOIN (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983).
08-4439	Me FESSLER	Arrêté 30/09/2008	Suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 29 septembre 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Jean-Marc RICHAND (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983).
08-4556	Me BALDASSARRE	Arrêté 17/10/2008	Suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 16 juillet 2008, dans l'exercice de ses fonctions Mme Nathalie LE FLOCH VASSEUR (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983).
08-4557	Me FESSLER	Arrêté 23/10/2008	

### III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Bail	M. VASSENT 3 rue Frédéric TAULIER 38000 GRENOBLE	La Ville loue au preneur, à compter du 23 septembre 2008 et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, un emplacement numéro 14 A ; 14 B affecté dans un local commun sis 7 rue du Pont St Jaime à Grenoble, à l'effet d'y entreposer une ou plusieurs bicyclettes avec un maximum de trois, pour un loyer de 16 euros annuel, payable par année échue à la caisse de Monsieur le Trésorier de Grenoble Municipale.	Loyer annuel : 16 €
	Convention d'occupation temporaire et précaire	M. RIEUSSEC Syndic Partenariat Immobilier 3 rue Lakanal 38000 Grenoble	La Ville est propriétaire d'un tènement situé 21 chemin Meney à Grenoble. Ce terrain fait partie d'un ensemble destiné à la création d'une voirie. En attendant l'acquisition des autres parcelles nécessaires à cette création, la ville met à disposition de la copropriété ce terrain de 250 m <sup>2</sup> environ sis 21 chemin Meney à Grenoble. La convention est consentie pour une durée minimum de 1 an à compter de la signature de la convention, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.	Indemnité d'occupation : 1 500 €